



COMMISSION EUROPÉENNE

MEXIQUE

DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS

2007-2013

22.05.2007 (E/2007/1063)

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
1. OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE	3
1.1 Objectifs généraux	3
1.2 Objectifs spécifiques en Amérique latine	3
1.3 Objectifs spécifiques au Mexique	4
2. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ET DÉFIS À MOYEN TERME	4
2.1 Situation politique	4
2.2 Économie et finances	5
2.3 Structure de production et pourcentages des secteurs dans le PIB	6
2.4 Commerce extérieur	7
2.5 Cohésion sociale et questions connexes	7
2.6 Environnement	8
3. PROGRAMME NATIONAL	9
4. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COMMUNAUTAIRE AVEC LE MEXIQUE, COORDINATION ET COHÉRENCE	10
4.1 L'importance de la coopération internationale	10
4.2 La coopération communautaire	11
4.3 Évaluation de la coopération communautaire avec le Mexique	12
5. STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE (2007-2013)	13
5.1 Objectifs et modalités	14
5.2 Justification du choix des domaines prioritaires	15
5.2.1 La cohésion sociale et l'aide aux dialogues sur les politiques sectorielles	15
5.2.2 Économie durable et compétitivité	16
5.2.3 Enseignement et culture	17
5.3 Cohérence avec d'autres politiques et instruments communautaires	18
6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME INDICATIF NATIONAL	18
6.1 Principales priorités et principaux objectifs	18
6.2 Objectifs spécifiques, bénéficiaires et résultats escomptés par domaine	19
6.2.1 Domaine prioritaire: la cohésion sociale et l'aide aux dialogues sur les politiques connexes	19
6.2.2 Domaine prioritaire: l'économie durable et la compétitivité	21
6.2.3 Domaine prioritaire: l'enseignement et la culture	23
6.3 Consultation	25
6.4 Enveloppes financières et programme de travail	26
6.5 Questions transversales	26
6.6 Intégration d'autres instruments	27

ANNEXES

- ANNEXE 1: INFORMATIONS DE BASE SUR LE MEXIQUE
- ANNEXE 2: LE COMMERCE EXTERIEUR
- ANNEXE 3: LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ET AUTRES
INDICATEURS
- ANNEXE 4: PROFIL SELON LE GENRE
- ANNEXE 5: PROFIL ENVIRONNEMENTAL
- ANNEXE 6: ANALYSE DU PAYS ET DEFIS A MOYEN TERME
- ANNEXE 7: COOPERATION INTERNATIONALE AVEC LE MEXIQUE
- ANNEXE 8: PRINCIPAUX PROJETS DE COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LE
MEXIQUE
- ANNEXE 9: PROGRAMMES REGIONAUX ET LIGNES THEMATIQUES
- ANNEXE 10: COHERENCE AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES (ARTICULATION DES
POLITIQUES)
- ANNEXE 11: AUTRES DIALOGUES POLITIQUES PROPOSES
- ANNEXE 12: INDICATEURS

SYNTHÈSE

La stratégie présentée dans le présent document s'inscrit dans le cadre des relations entre l'Union européenne et le Mexique établies par l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération (l'«accord global»), signé le 8 décembre 1997. Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2000, définit les principaux volets des relations bilatérales entre les deux parties. Il couvre les relations politiques (institutionnalisation du dialogue), la coopération économique et le commerce, et prévoit notamment la mise en place d'une zone de libre-échange des biens et des services (ALE). L'accord global est fondé sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Le présent document de stratégie entend consolider et étendre l'activité de coopération menée dans le cadre du document de stratégie 2002-2006. Le choix définitif des projets et les enveloppes qui leur seront attribuées feront l'objet d'un travail d'identification et d'évaluation approfondi localisé par la Commission. Le programme de travail prévu dépendra des fonds respectifs disponibles dans le budget général de la CE. L'enveloppe qui sera consacrée à la mise en œuvre de cette stratégie doit être déterminée.

Le Mexique est la plus grande économie d'Amérique latine et l'une des puissances émergentes de la région. Il est membre de l'ALENA et de l'OCDE. À de nombreux égards, la société mexicaine évolue vers un niveau de développement plus élevé. Un des principaux obstacles sur cette voie est le manque criant de cohésion sociale dans le pays. Grâce au niveau actuel de ses recettes, le Mexique est en mesure de mobiliser d'importantes ressources nationales pour atteindre ses objectifs de développement. Les bailleurs de fonds extérieurs doivent en tenir compte.

La coopération de l'Union européenne avec le Mexique doit dès lors être conçue comme une aide supplémentaire dynamique, visant à aider le Mexique à élaborer des politiques spécifiques pour résoudre les problèmes liés à son stade de développement actuel. Un montant indicatif de 55 millions d'euros a été alloué au pays pour la période 2007-2013, au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD). À cette aide peuvent venir s'ajouter des projets ou des programmes financés dans le cadre des programmes régionaux destinés à l'Amérique latine, ainsi que des programmes thématiques.

La présente stratégie de programmation a été conçue dans ce sens et peut être répartie en deux grands ensembles:

1. un premier ensemble d'activités et de programmes visera essentiellement à aider le Mexique à résoudre les grands problèmes du pays, à son stade de développement actuel, à savoir:
 - le manque de cohésion sociale;
 - le manque de compétitivité, surtout des PME.Des dialogues politiques, des programmes spécifiques et d'autres activités auront pour objectif d'aider le pays à combler ces manques;
2. un second ensemble d'activités et de programmes sera axé sur les grands enjeux d'intérêt commun pour le Mexique et l'Union européenne:
 - le renforcement et le développement de la zone de libre-échange UE-Mexique, en veillant particulièrement à la participation des PME, aussi bien européennes que mexicaines;
 - le renforcement et l'approfondissement des liens éducatifs et culturels, de manière à accroître la présence européenne au Mexique et inversement.

Par conséquent, les trois domaines prioritaires de la stratégie sont:

1. la cohésion sociale et l'aide aux dialogues politiques connexes,

2. l'économie durable et la compétitivité,
3. l'enseignement et la culture.

Les domaines prioritaires sont liés à diverses questions transversales dont il faut tenir compte: les droits de l'homme, les questions d'égalité hommes-femmes et les aspects liés à l'environnement.

1. OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE

1.1 Objectifs généraux

L'article 177 du **traité instituant la Communauté européenne** précise les grands objectifs de la coopération communautaire au développement: le développement économique et social durable, l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale, la lutte contre la pauvreté, le développement et la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En novembre 2005, le Conseil, les représentants des gouvernements des États membres, le Parlement européen et la Commission ont approuvé le **Consensus européen pour le développement**, qui présente, pour la première fois, une vision commune qui orientera l'action de l'Union européenne dans le domaine de la coopération au développement, tant au niveau de ses États membres qu'à celui de la Communauté. L'objectif primordial de la politique communautaire de développement est l'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable, notamment en s'efforçant de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme. Le consensus européen souligne également qu'il importe d'instaurer une relation de partenariat avec les pays en développement et de promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie afin de favoriser une mondialisation plus équitable. Il réaffirme l'engagement à promouvoir la cohérence des politiques en faveur du développement, pour veiller à ce que l'Union européenne tienne compte des objectifs de la coopération au développement dans toutes ses politiques susceptibles d'avoir une incidence sur les pays en développement, et à ce que ces politiques soutiennent les objectifs de développement. Le consensus réaffirme également le principe d'appropriation des stratégies et des programmes de développement par les pays partenaires et plaide en faveur d'un dialogue politique approfondi et d'un rôle accru de la société civile dans la coopération au développement.

1.2 Objectifs spécifiques en Amérique latine

Le Mexique est admis au bénéfice de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) en vertu du règlement (CE) n° du Parlement européen et du Conseil du ... décembre 2006, qui porte création de cet instrument et fait référence à l'article 179 du traité instituant la Communauté européenne.

Lors du sommet de Guadalajara en 2004, l'Union européenne et les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ont mis l'accent sur le multilatéralisme, l'intégration régionale et la cohésion sociale (réduction de la pauvreté, lutte contre les inégalités et l'exclusion), qui sont les principales priorités du dialogue politique et de la coopération.

Dans sa communication de décembre 2005 intitulée «Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine», la Commission a réaffirmé son objectif d'établir un partenariat stratégique avec l'ensemble de la région et a souligné la nécessité d'entamer des dialogues

politiques, d'assurer une coopération ciblée, de promouvoir le commerce et l'investissement et d'aligner davantage la coopération sur les programmes politiques et sur les besoins des pays bénéficiaires.

1.3 Objectifs spécifiques au Mexique

La coopération communautaire vise en premier lieu à aider le Mexique à achever sa transition vers un degré plus élevé de développement durable et à rendre la société plus équitable.

En effet, le niveau de développement du pays est en progression. Un des principaux obstacles sur cette voie est le manque criant de cohésion sociale dans le pays. À cet égard, le renforcement du partenariat avec l'Europe pourrait aider le Mexique à trouver ses propres méthodes pour améliorer la cohésion sociale à l'intérieur de ses frontières.

Grâce au niveau actuel de ses recettes, le Mexique est en mesure de mobiliser d'importantes ressources nationales pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable. Les bailleurs de fonds extérieurs doivent en tenir compte. La coopération de l'Union européenne avec le Mexique doit dès lors être conçue comme une assistance supplémentaire dynamique, visant à aider le Mexique à élaborer des politiques spécifiques pour résoudre les problèmes liés à son stade de développement actuel.

L'Union européenne et le Mexique entretiennent déjà des liens économiques et culturels étroits et leurs relations bilatérales sont fondées sur un instrument juridique solide, l'accord global de 1997. Les deux parties partagent des valeurs et des intérêts sur divers enjeux internationaux et régionaux, dont le multilatéralisme, la protection de l'environnement de la planète ainsi que la paix et la stabilité en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Dans ce contexte, la coopération est également perçue comme nécessaire à l'instauration d'un partenariat approfondi entre l'Union et le pays. Aussi, l'Europe entend déterminer et adopter des modalités de coopération qui correspondent mieux au degré de développement atteint par le Mexique et au rôle international que le pays joue désormais. Elle entend également tenir compte des perspectives de croissance économique du pays et du rôle positif qu'il est susceptible de jouer sur la scène internationale.

2. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ET DÉFIS À MOYEN TERME

2.1 Situation politique

La victoire de Vicente Fox aux élections présidentielles de 2000 a mis un terme à 71 ans de règne du PRI à la tête du gouvernement et a stimulé la confiance en la démocratie du pays. Le programme du président Fox était axé sur la lutte contre la pauvreté, l'enseignement, la compétitivité et des réformes ambitieuses de l'État et de l'économie. Quoi qu'il en soit, le chemin des réformes s'est avéré plus difficile que prévu.

Au vu de l'absence d'une majorité parlementaire forte, seul un nombre restreint de grandes réformes ont été mises en œuvre sous le gouvernement Fox, dont les plus importantes sont la loi sur la réforme de la fonction publique et la loi sur la transparence. Des réformes majeures, notamment dans les domaines de la fiscalité, du marché de l'énergie et des relations du travail,

n'ont pas été menées avant les élections présidentielles et législatives fédérales de 2006. Il n'en reste pas moins que le gouvernement Fox a suivi une politique plus active pour améliorer la défense des droits de l'homme.

Aux élections présidentielles de juillet 2006, Felipe Calderón (PAN, parti de droite) l'a emporté de justesse sur son principal rival, Andrés Manuel López Obrador (PRD, parti de gauche). À la suite de l'appel interjeté par López Obrador pour dénoncer des irrégularités présumées, le 6 septembre 2006, le Tribunal électoral fédéral a confirmé la validité du scrutin et la victoire de F. Calderón.

Calderón, qui a prêté serment le 1^{er} décembre 2006, a présenté sa stratégie nationale peu après la décision du Tribunal. Le Congrès reste le principal obstacle pour le président nouvellement élu. Le parti d'action nationale (le PAN) ne jouit que d'une majorité relative dans les deux chambres et Calderón a négocié des accords avec d'autres forces politiques afin de mener un programme de réformes.

Le cabinet du président Calderón se compose de technocrates qualifiés, de membres expérimentés du PAN et de membres du PRI, le troisième parti politique à la chambre des députés et le deuxième au sénat. La composition équilibrée du cabinet laisse espérer la possibilité de vastes consensus susceptibles d'aboutir à l'adoption des réformes nécessaires.

Le Mexique doit relever trois grands défis politiques dans un avenir proche. Premièrement, les branches exécutive et législative doivent trouver le moyen d'institutionnaliser le dialogue et les politiques de consensus. Deuxièmement, l'État doit être réformé pour garantir l'équilibre entre les trois branches du pouvoir et leur indépendance afin de consolider la transition démocratique et de renforcer la position du pays dans l'ordre mondial. Troisièmement, la politique progressiste du gouvernement dans le domaine des droits de l'homme doit encore être traduite en mesures de protection plus efficaces de ces droits, en particulier au niveau des États.

2.2 Économie et finances

Le Mexique est un pays à revenus moyens qui enregistre l'un des PIB par habitant les plus élevés de l'Amérique latine (environ 7 300 dollars). Selon les estimations, il est la treizième plus grande économie du monde, le huitième plus grand exportateur de biens et le cinquième plus grand producteur d'huile. Depuis la crise économique et financière de 1994, le pays est parvenu à maintenir un degré respectable de stabilité macroéconomique.

Depuis lors, l'État a réduit son rôle dans l'économie. Dans le même temps, le niveau relativement faible des recettes fiscales (environ 15 % du PIB) ne permet pas un financement suffisant à long terme des programmes sociaux et des projets d'infrastructure. En outre, la répartition relativement inégale des revenus à l'heure actuelle entrave la croissance du marché intérieur.

Dans les années qui ont suivi la crise de 1994, les performances économiques du Mexique se sont améliorées dans la plupart des secteurs. La croissance du PIB était vigoureuse, l'inflation en nette diminution et le déficit de la balance courante était modéré. Même la période de marasme (2001-2003) qui a suivi la récession de 2001 aux États-Unis a été plus modérée que prévu. Elle a fait place à un redressement économique du pays, qui s'est généralisé en 2004: la croissance annuelle réelle est passée à 4,4 % (le PIB réel n'a augmenté que de 0,6 % en 2002 et de 1,3 % en 2003). La confiance et les investissements des entreprises ont augmenté, à l'instar des investissements

étrangers directs (IED) et des exportations, tandis que les perspectives économiques du pays restent favorables et que la modernisation du secteur financier, qui présente un bilan sain, se poursuit. Cette embellie économique est due à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques avisées.

La manne pétrolière et gazière, gérée par l'entreprise publique Pemex, assure environ un tiers du total des recettes du gouvernement mexicain, si bien que l'on peut dire que le budget de l'État mexicain dépend des fluctuations du marché pétrolier.

Bien que le déficit de la balance commerciale persiste, il est compensé par les fonds envoyés par les ressortissants expatriés et par les investissements étrangers directs. Du reste, le Mexique présente le taux le plus élevé d'investissements directs nets de la région, dont une part importante se compose d'IED. L'effet combiné des transferts de fonds d'expatriés et des IED est susceptible de garantir le caractère soutenable du déficit, à moyen terme également.

Malgré ces tendances, l'économie mexicaine a enregistré une relative perte de compétitivité par rapport aux grands concurrents sur la scène internationale. De plus, la dégradation de l'environnement a une incidence sur la durabilité des performances économiques.

Le pays souffre également du manque de croissance aux États-Unis, du fait de la corrélation entre l'économie mexicaine et l'économie américaine.

Le Mexique doit relever trois grands défis économiques dans un avenir proche. Premièrement, il doit adopter les réformes en suspens dans les domaines du budget, de l'énergie et du marché du travail pour stimuler la croissance et créer des emplois. Il doit en particulier réformer les recettes et les dépenses publiques afin d'accroître le financement des politiques sociales. Deuxièmement, il doit améliorer l'affectation des recettes à l'enseignement, à la formation et au développement technologique et remettre en état le capital d'infrastructures. Enfin, le pays doit assouplir les dispositions réglementaires et autres obstacles qui entravent les activités économiques et les investissements du secteur privé.

2.3 Structure de production et composantes du PIB (en pourcentage)

En 2005, le secteur des services représentait 70 % du PIB et l'industrie 26 %. L'agriculture était à l'origine de 4 % du PIB et employait environ 23 % du total de la population active. En 2004, l'industrie extractrice ne représentait que 1,2 % du PIB, un pourcentage qui minimise fortement l'ampleur de la production pétrolière dans l'économie, notamment en termes de recettes publiques. Les exportations de pétrole représentaient 15 % du total des exportations en 2005 et 28 % des recettes publiques en 2004. Selon les estimations, en 2004 l'économie informelle constituait 12,7 % du PIB et occupait environ un quart du total de la main-d'œuvre.

Le tissu industriel du Mexique n'est pas encore pleinement développé. La production des *maquilas* (zone de traitement pour la réexportation) représente une part importante du total des exportations (45 % en 2005). Si les *maquilas* jouent un rôle capital dans les zones de production concernées, elles apportent une valeur ajoutée relativement restreinte par produit.

Comme indiqué précédemment, les transferts de fonds effectués par les travailleurs mexicains expatriés aux États-Unis sont désormais la deuxième source de devises étrangères après les exportations de pétrole. En 2004, ils s'élevaient à plus de 17 milliards de dollars, soit 2 % du PIB

du Mexique. Ces fonds bénéficient à environ 1,4 million de familles et contribuent au maintien de la stabilité de la consommation intérieure (annexes 1 et 6).

2.4 Commerce extérieur

Depuis le début des années 90, le Mexique poursuit une politique ambitieuse de libéralisation commerciale, qui a abouti à la conclusion de plusieurs accords de libre-échange (ALE), dont l'ALENA avec les États-Unis et le Canada, l'accord global avec l'Union européenne et, récemment, un ALE avec le Japon. Les échanges avec le Canada et les États-Unis ont triplé depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, bien que le Mexique ait récemment vu diminuer quelque peu sa part de marché aux États-Unis, notamment en raison des changements survenus dans la composition de la demande américaine. Le Mexique enregistre un excédent commercial avec ces pays; par ailleurs, les États-Unis, en particulier, restent la destination de 85 % des exportations mexicaines autres que pétrolières, dont 50 % proviennent des *maquilas*.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord commercial bilatéral, les échanges du Mexique avec l'Union européenne en pourcentage du total des échanges du pays ont augmenté (de 6,5 % en 1999 à 8,2 % en 2005) et les échanges bilatéraux ont augmenté de plus de 90 %. Cependant, la balance commerciale avec l'Union reste négative du côté mexicain: les exportations communautaires vers le Mexique représentent plus de deux fois le montant des exportations mexicaines vers l'Union. Néanmoins, le déficit commercial bilatéral est partiellement compensé par l'excédent que le Mexique enregistre avec les États-Unis (des entreprises mexicaines importent des produits originaires de l'UE et en font des produits manufacturés destinés au marché de l'ALENA).

En outre, en raison de la structure des économies mexicaine et communautaire, les échanges commerciaux tendent à se compléter: l'ampleur des échanges intersectoriels est importante, notamment dans les secteurs des produits chimiques, des transports et de l'électronique (annexe 2).

2.5 Cohésion sociale et questions connexes

Le concept de cohésion sociale est lié à la réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale.

Bien que les indicateurs clés du développement social et économique du Mexique aient considérablement progressé, de grandes disparités sociales et régionales demeurent. Le pays enregistre un indice Gini relativement élevé (0,458 en 2005) et quelque 40 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté. Au vu du montant limité des recettes fiscales par rapport à la taille de l'économie, qui est l'une des faiblesses structurelles du pays, il reste nécessaire de mieux les répartir, éventuellement grâce à une politique fiscale encore plus audacieuse.

À l'heure actuelle, les recettes fiscales de l'État fédéral représentent environ 15 % du PIB, dont seule une infime partie provient des impôts directs. Ce pourcentage est le plus faible des pays de l'OCDE et l'un des plus faibles de l'Amérique latine.

Au Mexique, les régions présentent de fortes disparités, qui constituent un aspect non négligeable du problème général de cohésion sociale dans le pays. Les conditions de vie, en particulier, varient fortement entre les régions du Nord, relativement plus riches et industrialisées, et celles du Sud, plus pauvres. La pauvreté et l'exclusion sociale sont également fonction du genre et de l'origine

ethnique: des statistiques désagrégées par sexe et par origine ethnique révèlent que la pauvreté touche plus sévèrement les femmes et la population indigène (cf. les annexes 3 et 4). Le Mexique doit relever d'importants défis pour améliorer le sort et le développement de sa population indigène. Selon des données de la Banque mondiale, les indigènes représentent près de 11 % de la population du pays, dont 72 % vivent en milieu rural.

Les inégalités sociales sont étroitement liées aux questions des droits de l'homme. Bien que le pays se soit engagé à maintes reprises à œuvrer en faveur des droits de l'homme, ceux-ci ne sont pas toujours protégés comme il se doit, surtout aux niveaux des États et à l'échelon local.

Par ailleurs, l'intensification du trafic de drogues et de la criminalité organisée commence à préoccuper fortement une grande partie de la population mexicaine.

La dégradation de l'environnement dans le pays a également une incidence sur la cohésion sociale. En effet, les problèmes environnementaux contribuent aux inégalités sociales, étant donné que les moyens de subsistance des pauvres en milieu rural dépendent souvent entièrement des ressources naturelles.

Concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, la tendance générale est positive. Le Mexique est parvenu à atteindre la plupart de ces objectifs dans les domaines social et de la santé publique (cf. l'annexe 3). Il convient de souligner que le pays a amélioré son système éducatif, notamment dans l'enseignement primaire (objectif 2), et l'égalité hommes-femmes (objectif 3), même si l'extrême pauvreté reste grandement préoccupante (objectif 1).

2.6 Environnement

La dégradation de l'environnement est un grave problème au Mexique, et la majorité des études font état d'une dégradation alarmante des ressources naturelles stratégiques. L'environnement dans certaines régions subit les conséquences de la croissance rapide des dernières décennies, tandis que les régions pauvres présentent des problèmes normalement associés à la pauvreté et à la trop forte pression exercée par les hommes sur les ressources naturelles. S'il est vrai que plusieurs des pays de l'OCDE sont parvenus à allier croissance économique et protection de l'environnement, ce n'est pas le cas du Mexique. Quoi qu'il en soit, le pays reconnaît les liens complexes entre le développement environnemental et économique. La Commission européenne juge la protection de l'environnement cruciale pour le développement du Mexique et reconnaît la nécessité de maintenir l'aide extérieure pour concilier la croissance économique et une gestion durable des ressources naturelles. Dans ce contexte, même si l'environnement n'est pas l'une des trois priorités, il fera lui aussi l'objet de la coopération communautaire, notamment au titre de lignes thématiques.

Bien que le Mexique soit considéré comme l'un des 12 pays qui disposent de la plus grande diversité biologique du monde, la croissance démographique exerce une pression croissante *sur les écosystèmes naturels* (un tiers des forêts tropicales ont disparu au cours des 20 dernières années)¹ et le Mexique est désormais l'un des pays où la superficie *des forêts détruites* est la plus grande.

Les pratiques agricoles non durables ont entraîné une forte érosion des sols et une forte désertification, qui touchent environ 60 % des terres arables. La *pêche* est à l'origine de la surexploitation et de la diminution de nombreuses espèces marines à valeur commerciale, et, de ce fait, de l'épuisement de zones de pêche et des dégâts causés à l'environnement marin.

¹ Plan national de développement 2000-2006.

La gestion des *ressources en eau* pose l'un des plus graves problèmes environnementaux du Mexique. Le gouvernement a fixé des objectifs dans le cadre de ses programmes en faveur de la gestion durable des ressources.

Concernant la *qualité de l'air*, les *taux de pollution* ont dans l'ensemble considérablement diminué en milieu urbain ces dix dernières années, notamment à Mexico, bien que la quantité relativement élevée des émissions de l'industrie, de la production énergétique et des transports demeure problématique.

Les importants problèmes auxquels le Mexique est confronté pour atteindre l'OMD 7, qui porte sur la viabilité environnementale, sont notamment la répartition géographique inégale de la population et l'urbanisation trop rapide et relativement mal gérée, qui a des conséquences néfastes sur l'air, l'eau et le sol et entraîne la dégradation des ressources naturelles. L'environnement du pays paie le prix de la croissance démographique rapide de ces dernières décennies, même s'il ressort de la tendance démographique actuelle que cette croissance ralentit considérablement.

Le cadre juridique: le programme 2001-2006 concernant l'environnement et les ressources naturelles (ENRP) encadre la politique mexicaine dans le domaine de l'environnement. Si la décentralisation des responsabilités dans le domaine a augmenté la charge de travail des autorités des États et des municipalités, la majorité d'entre elles manquent non seulement des capacités techniques et financières, mais aussi de la sensibilité politique nécessaire pour ériger la protection de l'environnement en priorité. D'autre part, le Mexique est l'un des premiers pays à avoir signé et ratifié le protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (cf. l'annexe 5).

3. PROGRAMME NATIONAL

Dans les premiers mois de son mandat, le gouvernement Fox a élaboré plusieurs programmes visant à définir les priorités du gouvernement pour les six années à venir, notamment dans le domaine du développement.

Le plan national de développement 2001-2006 a été élaboré dans un contexte de transition politique, économique, sociale et démographique. Il détermine un certain nombre de priorités censées orienter les activités du gouvernement actuel:

- *le volet «développement social et humain»* a pour objet de promouvoir un développement plus équitable et une approche plus efficace des problèmes sociaux, notamment dans l'enseignement. Il s'agit principalement d'améliorer le niveau d'enseignement et de bien-être, de renforcer l'égalité, notamment des chances, de promouvoir l'enseignement afin de développer les aptitudes personnelles et les initiatives individuelles et collectives, de renforcer la cohésion sociale et de rendre le gouvernement plus réceptif de manière à rétablir la confiance des citoyens dans les institutions;

- *le volet «croissance de qualité»* a pour objectifs d'améliorer la compétitivité économique du pays grâce à une gestion responsable de l'économie nationale, d'améliorer l'enseignement, la formation professionnelle et le développement scientifique et technologique, de veiller à ce que le développement bénéficie à l'ensemble de la population, en particulier aux personnes exclues jusqu'ici, de garantir un développement économique régional équilibré, de créer les conditions

d'un développement durable qui garantisse la qualité de l'environnement et la disponibilité des ressources naturelles;

- *le volet «ordre et respect»* vise à améliorer le fonctionnement de l'État à travers plusieurs objectifs: défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales, élaborer une nouvelle stratégie globale de sécurité nationale sur fond de gouvernance démocratique et d'ordre constitutionnel, veiller à ce que les relations politiques se fassent au sein du nouveau cadre démocratique, instaurer une collaboration responsable entre les différentes autorités nationales et œuvrer en faveur d'un véritable fédéralisme, éradiquer la corruption et créer un service public fédéral transparent, garantir la sécurité publique de manière à rassurer les citoyens, et, enfin, veiller à ce que la justice soit appliquée comme il se doit.

Le gouvernement Fox n'a que partiellement atteint les objectifs ambitieux précités. F. Calderón appartient au PAN, si bien que l'orientation générale de son mandat ne différera pas fortement de celle du gouvernement précédent. Néanmoins, il est susceptible d'adopter une position plus sociale pour répondre aux exigences d'importantes franges de la population mexicaine. Peu après la validation du scrutin par la Tribunal électoral en octobre, Calderón a présenté un nouveau programme de développement intitulé «Mexico 2030», dans lequel il fixe un certain nombre de priorités politiques et d'objectifs de développement. Il entend, par ce programme, améliorer la participation sociale au travers de la consultation des citoyens, de la société civile, du secteur privé et des universités, et élaborer une stratégie à long terme pour le pays. Le programme s'articule autour de cinq thèmes:

- *l'État de droit et la sécurité publique,*
- *la compétitivité économique et la création d'emplois,*
- *la promotion de l'égalité des chances,*
- *le développement durable,*
- *une véritable démocratie et une politique étrangère responsable.*

Les premières étapes de ce programme seront exposées dans le prochain plan national de développement 2007-2012. Nombre des priorités du plan national de développement 2001-2006 restent utiles au développement actuel et futur du Mexique et constituent des références pour la coopération future de la Communauté européenne avec le pays.

4. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COMMUNAUTAIRE AVEC LE MEXIQUE, COORDINATION ET COHÉRENCE

4.1 L'importance de la coopération internationale

Étant donné le niveau de développement du Mexique et le fait que, depuis 1994, le pays est membre de l'OCDE, la plupart des bailleurs de fonds internationaux ne le considèrent pas comme un pays prioritaire de la coopération au développement. L'aide revêt donc essentiellement la forme de prêts octroyés par des institutions multilatérales ou de projets menés conjointement avec la société civile pour lutter contre la pauvreté. La Banque mondiale et la BID sont les principaux

bailleurs de fonds au Mexique. De plus, le pays ayant récemment ratifié l'accord de la BEI, cette dernière devrait entamer bientôt sa coopération avec le pays.

Le Mexique participe à la coopération internationale avec 46 pays du monde entier. Le ministère des affaires étrangères est chargé de coordonner les efforts nationaux en matière de coopération internationale. Les États-Unis, le Japon et la Communauté européenne font partie des principaux donateurs (cf. l'annexe 7). Certains États membres de l'Union européenne, tels que l'Allemagne, l'Espagne et la France, accordent aussi une aide importante au Mexique (cf. l'annexe 8).

4.2 La coopération communautaire

L'accord global

L'«accord de coordination politique, de partenariat économique et de coopération» (l'accord global), qui est entré en vigueur en octobre 2000, a instauré un nouveau cadre de dialogue dans les domaines politique, économique et de la coopération entre l'Union européenne et le Mexique. Il prévoyait également un accord de libre-échange des biens et des services entre les deux parties. La définition et la mise en œuvre de la coopération bilatérale est fondée sur le *document de stratégie* approuvé par l'Union européenne en mars 2002 et sur le *document de programmation (protocole d'accord)* pour la période 2002-2006, signé à Puebla par les parties le 3 octobre 2002 lors de la deuxième réunion du comité mixte de l'accord (voir l'annexe 8).

Les principaux domaines de cette stratégie sont:

1. le développement social et la réduction des inégalités;
2. la coopération technologique et scientifique;
3. la coopération économique;
4. la consolidation de l'État de droit et l'assistance aux institutions.

Accords sectoriels

L'accord global prévoit la possibilité de conclure des accords sectoriels bilatéraux dans des domaines donnés, tels que *l'enseignement et la culture, l'environnement, les sciences et les technologies et la pêche*.

Dans le domaine des sciences et des technologies, l'Union européenne et le Mexique ont ratifié un accord de coopération sectorielle en 2005, lequel vise notamment à encourager les échanges de scientifiques, à accroître les capacités de recherche, à stimuler l'innovation technologique, à promouvoir le transfert de technologie et à encourager les partenariats entre les centres de recherche. L'accord permet aux instituts de recherche européens et mexicains de participer à leurs programmes respectifs et devrait permettre aux Mexicains de participer davantage aux programmes-cadres communautaires.

Les programmes-cadres communautaires de recherche et de développement

Le Mexique était quelque peu sous-représenté dans le sixième programme-cadre communautaire de RDT (PC6) et a participé à moins de projets que dans le cadre du cinquième programme-cadre

(PC5). Les possibilités d'intensification de la coopération existent (par exemple dans les domaines de la biotechnologie et de l'énergie, dans les programmes de mobilité des chercheurs).

Dans ce contexte, les plates-formes de promotion des sciences et des technologies créées récemment avec l'Amérique latine au niveau régional permettront de faire de nos partenariats majoritairement bilatéraux des partenariats entre les deux régions. Quatre plates-formes ont été mises en place à la fin de 2005 sur des thèmes spécifiques: la santé avec le Chili, les biotechnologies avec l'Argentine, l'énergie avec le Mexique et l'environnement avec le Brésil.

Ces plates-formes illustrent l'objectif poursuivi par la Commission dans le cadre du septième programme-cadre de recherche (2007-2013), à savoir la promotion de la coopération internationale et de nouveaux mécanismes de coordination. En outre, il faut reconnaître que ces plates-formes mutuellement bénéfiques mettent pleinement en valeur les compétences et le savoir-faire de cette région.

Les programmes régionaux

La CE finance un important programme de coopération régionale avec l'Amérique latine et renforce le partenariat entre les réseaux d'acteurs des deux régions dans les principaux domaines de développement. Ces activités complètent les relations bilatérales et encouragent l'intégration régionale au sein de l'Amérique latine et entre ce sous-continent et l'Union européenne.

Le Mexique participe de plus en plus aux programmes communautaires régionaux, dont certains ont été imaginés dans le cadre des sommets entre l'Union et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes destinés à renforcer les liens entre la société civile et les institutions/organisations des deux régions. Dans le cas du Mexique, les programmes régionaux encouragent la coopération entre la société civile mexicaine et européenne et reflètent les priorités du partenariat entre les deux régions, définies lors du sommet de Guadalajara en mai 2004 (voir l'annexe 9 pour un panorama de la coopération entre l'Union européenne et le Mexique au travers des programmes régionaux).

La coopération au titre des lignes thématiques

La coopération avec le Mexique est également d'ordre thématique: dans les domaines des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de l'environnement et des forêts tropicales, de la lutte contre les drogues, de la santé et des droits sexuels et génésiques, des maladies liées à la pauvreté et de la coopération avec les ONG (voir l'annexe 9 pour en savoir plus sur ce type de coopération entre l'Union et le Mexique).

4.3 Évaluation de la coopération communautaire avec le Mexique

Conformément au programme pluriannuel et au document de stratégie, quatre projets relevant de trois des domaines prioritaires de coopération ont été lancés pour un total de 38,5 millions d'euros et, en 2006, une enveloppe de 10 millions d'euros a été débloquée pour un projet bilatéral dans le domaine des sciences et des technologies.

Les projets de coopération bilatérale sont régulièrement évalués et suivis.

La mise en œuvre de certains projets bilatéraux a posé quelques problèmes qui ont entraîné des retards et seront résolus avant d'entamer la deuxième phase de la coopération bilatérale. Il convient en particulier d'harmoniser la législation nationale dans la mesure du possible pour permettre

l'application de la réglementation communautaire qui régit les projets financés par l'Union européenne, à l'instar de ce qui se fait dans le monde entier. Il faut trouver des solutions pour assouplir la gestion financière des projets (un nouveau modèle type pour canaliser les fonds communautaires). Les modèles de coopération en place se sont avérés quelque peu problématiques et il faudra en concevoir de nouveaux, plus souples, pour les futurs projets de coopération bilatérale. Outre la résolution des problèmes techniques et administratifs de mise en œuvre des projets, il faudra veiller à ce que la future coopération bilatérale entre la CE et le Mexique augmente la valeur ajoutée de la coopération communautaire sur les plans stratégique et conceptuel.

La coopération avec le Mexique au moyen de programmes régionaux est dans l'ensemble relativement satisfaisante. Les activités menées dans le cadre d'AL-Invest, en particulier, ont apporté une valeur ajoutée aux débouchés offerts par l'ALE. Grâce à ces programmes et à d'autres instruments, la coopération a en outre apporté des résultats positifs. C'est surtout dans le domaine des droits de l'homme qu'elle s'est avérée très fructueuse en termes d'impact et de visibilité et qu'elle a contribué à nouer des contacts précieux avec la société civile locale. La gestion des programmes thématiques restants et des autres instruments par la délégation de la CE au Mexique offre de nouvelles perspectives dans le domaine.

5. STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE (2007-2013)

L'objectif premier de la stratégie communautaire pour la période 2007-2013 est d'aider le Mexique à progresser sur la voie du développement en veillant à allier une croissance économique durable respectueuse de l'environnement, l'intégration dans le marché international et la cohésion sociale, de manière à ce que la croissance se traduise par une amélioration des conditions de vie de l'ensemble des Mexicains, des progrès considérables sur la voie de la démocratisation et le renforcement de l'État de droit.

La coopération est un volet important de la revalorisation générale des relations entre l'Union européenne et le Mexique, laquelle sera axée sur 1) le renforcement du dialogue politique, 2) des accords sectoriels visant à promouvoir les intérêts mutuels et 3) des dialogues sur les politiques destinés à résoudre les problèmes internes du Mexique:

- *le dialogue politique* doit être renforcé et rationalisé. Il faut innover en termes aussi bien de format que de contenu, l'objectif étant d'instaurer un dialogue ouvert et franc permettant un véritable échange de vues et axé sur les questions d'intérêt mutuel. Il y a lieu de poursuivre activement la coordination au sein des forums multilatéraux;
- *les accords sectoriels* entre l'Union européenne et le Mexique, tels que celui récemment entré en vigueur dans le domaine des sciences et des technologies, peuvent s'avérer très utiles à l'établissement de modèles de coopération plus mûrs dans les domaines d'intérêt mutuel;
- *les dialogues sur les politiques* doivent reposer sur les modalités déjà adoptées par l'Union européenne dans le cadre de son dialogue avec d'autres pays émergents d'importance économique et politique majeure, mais il faut les adapter aux spécificités des relations entre l'Union et le Mexique. À cet égard, il convient de s'attarder particulièrement sur la question de la cohésion sociale. L'Union européenne entend partager son expérience avec le Mexique et l'aider à déterminer ses propres méthodes pour améliorer la cohésion sociale et progresser sur la voie du développement.

5.1 Objectifs et modalités

Comme indiqué plus haut, la coopération avec le Mexique a pour objectif d'aider le pays à parvenir à un stade de développement plus avancé, qui allie la croissance économique durable, l'intégration dans le marché international et la cohésion sociale.

La coopération est indispensable à l'établissement d'un partenariat solide entre l'Union et le Mexique. Cela étant, elle doit reposer sur les principes suivants:

la coopération doit être un instrument politique – dans le cadre de l'intensification des relations entre l'Union et le Mexique, la coopération s'entend essentiellement comme un instrument permettant de renforcer et d'approfondir les liens politiques, économiques et culturels entre les deux parties;

elle doit apporter une valeur ajoutée à l'accord global – cet accord est un instrument très poussé et il est la base juridique des relations entre l'Union et le Mexique. Il offre des possibilités intéressantes d'approfondir ces relations, possibilités dont ne profitent pas encore pleinement les deux parties. Les projets et les programmes qui visent spécifiquement à augmenter la valeur de l'accord doivent être érigés en priorités;

il faut garantir les synergies avec les États membres de l'Union européenne – dans toute la mesure du possible, les États membres de l'Union européenne doivent être associés aux programmes de coopération et aux autres instruments, tels que les échanges scientifiques et culturels. L'expérience acquise dans le cadre des projets de renforcement institutionnel et des programmes de jumelage menés par la CE et par les États membres dans d'autres régions est susceptible d'apporter des enseignements utiles à la coopération future et de l'orienter;

l'appropriation et le cofinancement – pour mettre l'accent sur l'esprit d'égalité du partenariat et conformément aux principes définis par les conseils et comités mixtes antérieurs, les deux parties doivent financer chacune 50 % des projets de coopération, qui doivent porter sur des domaines d'intérêt mutuel. Le Mexique doit jouer un rôle très dynamique dans la définition des principales priorités de la coopération et dans la détermination des programmes spécifiques. L'assistance communautaire doit porter essentiellement sur les domaines dans lesquels l'expérience de la CE est susceptible d'avoir un effet multiplicateur considérable et d'apporter, de ce fait, une valeur ajoutée aux politiques mexicaines;

il faut garantir la visibilité de la coopération - il convient de tirer profit des perspectives offertes par les projets de coopération pour accroître la visibilité des relations entre l'Union européenne et le Mexique. La coopération dans le cadre des documents de stratégie actuel et futurs doit tenir dûment compte de la capacité des projets à mettre les relations précitées en évidence et à contribuer à jeter des ponts entre les différentes franges de la société mexicaine. La coopération doit également servir à promouvoir les valeurs européennes (les droits de l'homme, la cohésion sociale, le développement durable, etc.) et à diffuser la culture européenne. Aussi, il est tout à fait légitime de renforcer la coopération avec les ambassades des États membres de l'Union dans ce domaine. Il devrait également être possible de collaborer plus étroitement avec les États membres en vue de promouvoir l'ALE;

l'utilisation des instruments doit être souple et innovante - les programmes de coopération doivent être adaptés aux spécificités du pays avec lequel l'on tente de nouer des liens plus forts. Le

Mexique est une économie émergente qui aspire notamment à un développement scientifique et technologique. En outre, il défend avec vigueur ses racines culturelles et s'efforce de trouver le moyen de protéger et de promouvoir sa culture et de diversifier ses contacts et son influence à l'étranger. De ce fait, les bourses et les programmes d'échange dans les domaines de l'enseignement et de la recherche scientifique revêtent clairement de l'importance: ils doivent jouer un rôle prépondérant dans le cadre de la coopération entre l'Union et le Mexique et leur conception et leur promotion doivent être souples et innovantes.

5.2 Justification du choix des domaines prioritaires

La stratégie de programmation proposée peut être divisée en trois priorités:

1. la cohésion sociale, afin de réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion;
2. le renforcement de la compétitivité et l'approfondissement de la zone de libre-échange avec l'Union européenne, afin de soutenir le développement économique du Mexique;
3. l'enseignement et la culture, afin de renforcer et d'approfondir les liens culturels d'intérêt mutuel entre l'Union et le pays.

5.2.1 La cohésion sociale et l'aide aux dialogues sur les politiques sectorielles

La cohésion sociale est *le* grand défi que le Mexique devra relever dans un avenir proche, avec l'aide de l'Union européenne, qui souhaite soutenir les programmes du pays en faveur de réformes internes, au travers de dialogues sur des politiques spécifiques.

- a) Dans le domaine de la cohésion sociale, grâce à un dialogue spécifique et, éventuellement, à d'autres instruments, l'Union européenne entend aider le Mexique à identifier les obstacles internes qui empêchent la grande majorité des Mexicains de bénéficier de la croissance et du développement. Elle pourrait l'aider à identifier les «problèmes critiques» de la croissance et de la répartition de la richesse économique. Par conséquent, le dialogue doit porter essentiellement sur les moyens de résoudre ces questions, dans l'optique de renforcer la cohésion sociale du pays. L'Europe jouit d'une grande expérience dans la résolution de ce type de problèmes et dans la détermination des instruments nécessaires à l'amélioration de la cohésion sociale.

Le dialogue consacré à la cohésion sociale doit jouer un rôle prépondérant dans la conception des programmes de coopération dans ce secteur. L'évocation des possibilités concrètes de coopération lors des dialogues permettrait de donner au Mexique un aperçu de l'expérience de l'Union européenne dans des domaines clés en rapport avec le développement social du pays. Parallèlement, la coopération pourrait également contribuer à améliorer à moyen terme le contexte économique du Mexique. Elle pourrait revêtir la forme de programmes visant à renforcer les capacités institutionnelles en vue de l'adoption de stratégies favorables à la cohésion sociale (notamment dans les domaines de la politique budgétaire, de l'enseignement, de l'inclusion sociale, de l'emploi, de l'urbanisation durable et de la gestion rationnelle des ressources naturelles). L'amélioration de la cohésion sociale doit également passer par des programmes visant à mieux promouvoir et défendre les droits de l'homme à tous les niveaux.

Plus globalement, si le dialogue sur la politique sectorielle est mené à bien, il devrait aboutir à l'élaboration d'un plan d'action mexicain spécifiquement consacré à la cohésion sociale, lequel

serait un résultat majeur de la coopération entre l'Union et le Mexique. Il faut également veiller à ce que le lien entre la dégradation de l'environnement et la situation sociale et démographique du pays soit bien pris en considération.

- b) Dans les autres domaines connexes, les principales activités consisteront à soutenir la création de dialogues sur les politiques. En principe, aucun programme d'assistance spécifique n'est envisagé dans l'immédiat. Cependant, le résultat de ce dialogue orientera utilement les autorités mexicaines dans l'élaboration de politiques spécifiques.

Les dialogues envisagés portent sur:

- le développement régional et la décentralisation:
- l'État de droit et le renforcement institutionnel.

En plus de ces deux dialogues, un dialogue consacré à l'environnement sera organisé au moyen de séminaires et d'échanges entre experts, d'études et de campagnes de sensibilisation.

Pour en savoir plus sur les dialogues sur les politiques sectorielles envisagés, voir l'annexe 11.

Les activités prévues dans le cadre de la présente stratégie tiendront compte du lien entre la participation des acteurs non étatiques sur le plan social et la priorité accordée par la politique de développement aux questions transversales telles que l'égalité hommes-femmes, la protection de l'environnement, la bonne gouvernance, les droits des enfants, les droits des populations indigènes et la lutte contre le VIH/sida.

Les acteurs non étatiques font partie des partenaires de premier plan des lignes thématiques et des programmes régionaux de la CE. Ils disposent en effet de capacités avérées pour œuvrer dans les principaux domaines de développement et pour répondre aux besoins des groupes sociaux vulnérables: les besoins spécifiques à chacun des sexes, les problèmes environnementaux, les droits de l'homme, notamment des indigènes, et la démocratie, la promotion de la bonne gouvernance, l'amélioration du développement économique et social et la promotion et l'intensification du dialogue sectoriel. La participation des acteurs non étatiques aux activités de coopération a donc des retombées importantes au niveau local. Ceux-ci pourraient également offrir les méthodes adéquates pour faciliter la participation des bénéficiaires finaux et leur permettre de s'approprier les activités et leurs résultats.

Les programmes et les activités de la CE menés directement avec des acteurs non étatiques au Mexique s'inscrivent dans la logique de la présente stratégie et sont considérés comme un complément utile aux activités bilatérales. Des projets importants ont été conçus dans le domaine des droits de l'homme, notamment des populations indigènes, de la protection de l'environnement, des forêts et du cofinancement d'ONG, et la société civile mexicaine se montre de plus en plus intéressée par une participation plus active à d'autres programmes communautaires axés notamment sur les maladies liées à la pauvreté et sur l'égalité des sexes. Dans le cadre de la présente stratégie, il sera crucial d'encourager sa participation à d'autres lignes thématiques, notamment dans les domaines de la coopération décentralisée et des migrations.

5.2.2 Économie durable et compétitivité

Pour permettre à son économie de croître et instaurer un contexte propice à l'amélioration des conditions de vie de la population, le Mexique doit aborder la question de sa compétitivité à

l'échelle internationale. Au vu du degré élevé d'ouverture de l'économie mexicaine, son niveau de compétitivité est un enjeu vital pour le pays.

La croissance économique respectueuse de l'environnement (objectif à la page 12) ne peut être garantie que si les activités visant à accroître la croissance et la compétitivité abordent les problèmes environnementaux, raison pour laquelle il faut tenir compte de l'incidence de tous les programmes sur l'environnement.

Les programmes financés par la CE dans le domaine de l'économie et de la compétitivité viseront à aider le Mexique à renforcer sa compétitivité et à s'insérer davantage dans l'économie internationale. Ils viseront particulièrement les PME, notamment sur les questions de transfert des technologies, de co-investissements et d'entreprises communes, sur l'adoption de normes environnementales, sur la gestion durable des ressources et sur d'autres formes de collaboration entre les PME mexicaines et européennes. De plus, les programmes financés par la CE à l'intention des PME mexicaines donnent de bons résultats. Il importe d'étoffer et de consolider les activités menées à bien. Le maintien de l'aide au Mexique dans ce domaine contribuera au développement et à la diversification des secteurs productifs du pays.

Les programmes dans ce domaine prioritaire auront également pour objectif d'accroître l'intérêt mutuel et surtout de valoriser davantage l'accord de libre-échange. La CE ne doit pas cesser d'apporter des réponses aux préoccupations des Mexicains concernant le manque d'exploitation des débouchés offerts par l'accord global. Les activités financées dans le cadre du précédent document de stratégie doivent être maintenues, mais actualisées. Par conséquent, la présente stratégie prévoit un instrument souple permettant de résoudre des problèmes spécifiques liés à l'ALE. Les programmes régionaux consacrés à l'aide aux petites et moyennes entreprises tels qu'AL-Invest complètent les programmes de coopération bilatérale et sont susceptibles de créer des synergies tangibles dans le cadre de la présente stratégie (le Mexique absorbe déjà 50 % des activités d'AL-Invest; voir l'annexe 9).

5.2.3 Enseignement et culture

L'objectif est d'accroître la présence de la culture européenne au Mexique et inversement. La coopération culturelle et éducative permet aux sociétés de se connaître et d'instaurer les conditions préalables à une meilleure interaction. Dans ce domaine, l'Europe et le Mexique peuvent interagir sur un pied d'égalité; les deux parties manifestent par ailleurs de l'intérêt pour l'intensification des échanges culturels et éducatifs. De plus, les domaines de l'enseignement et de la culture sont particulièrement propices à la promotion de valeurs partagées, telles que les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes et la viabilité environnementale. Les activités dans ces domaines pourraient avoir une incidence très positive sur l'amélioration de la visibilité des relations entre l'Union et le Mexique. À moyen et à long terme, cette visibilité pourrait devenir cruciale pour l'approfondissement des relations bilatérales ainsi que pour la croissance et la prospérité du pays.

Les programmes spécifiques (Alban, Alfa, @LIS, Erasmus Mundus, Urb-AL) et les lignes thématiques sont importants pour intensifier et compléter la coopération dans ce domaine, raison pour laquelle il sera crucial d'encourager la participation active des instances mexicaines à ces programmes, en évitant toutefois que les moyens et les structures ne fassent double emploi.

5.3 Cohérence avec d'autres politiques et instruments communautaires

Toutes les politiques et tous les instruments communautaires (les programmes régionaux, les lignes thématiques, etc.) qui ont une incidence sur nos relations avec le Mexique sont pris en considération dès les premières phases de formulation de l'exercice de programmation.

Les politiques les plus concernées par les relations entre l'Union et le Mexique sont le commerce, la politique agricole commune (PAC) et la politique commune de la pêche (PCP), la politique de contrôles sanitaires et phytosanitaires, la protection des consommateurs, le marché intérieur, la concurrence, la recherche et le développement, l'environnement, la justice et les affaires intérieures et la société de l'information. La présente stratégie s'inscrit dans la logique de ces politiques communautaires. Néanmoins, il importe de souligner que:

le Mexique perçoit en général la PAC comme une politique européenne essentiellement protectionniste. Toutefois, ces dernières années, il reconnaît de plus en plus les complémentarités considérables que présentent l'agriculture mexicaine et l'agriculture européenne. Le début des négociations sur les clauses de révision sont une étape importante sur la voie de l'ouverture entre les deux parties et de leur intégration économique.

De même, dans le domaine de la protection sanitaire et phytosanitaire, le Mexique a tendance à percevoir les dispositions communautaires comme une forme de mesures de protection non tarifaires. Il pourrait être utile de mieux l'informer à ce sujet de manière à dissiper ce genre de perceptions (voir l'annexe 10).

6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

Tant le programme indicatif que la stratégie font l'objet d'une adaptation. Leur révision aura lieu après la consultation des autorités mexicaines, en accordant une attention particulière aux indicateurs et aux résultats escomptés de la stratégie. Une révision à mi-parcours est prévue en principe en 2010.

6.1 Principales priorités et principaux objectifs

L'objectif premier de la présente stratégie est d'aider le Mexique à mener à bien sa transition vers un degré élevé de développement durable et vers une société plus équitable. Une enveloppe indicative de 55 millions d'euros a été débloquée pour la période 2007-2013.

Le Mexique est en mesure de mobiliser des moyens considérables au niveau national pour atteindre ses objectifs de développement. La coopération communautaire doit dès lors être entendue comme une assistance supplémentaire dynamique, visant à aider le Mexique à mettre en place des politiques spécifiques pour résoudre les problèmes actuels du pays et promouvoir des liens plus étroits entre ce dernier et l'Europe.

À la base, ce *programme indicatif national* couvre la période 2007-2013.

Pour garantir l'adaptabilité aux changements éventuels et veiller à tirer les enseignements de la première période de mise en œuvre, le programme indicatif national sera divisé en deux. La première partie, intitulée *programme indicatif national 1* (PIN 1), couvrira la période 2007-2010. La seconde, intitulée *programme indicatif national 2* (PIN 2), couvrira la période 2011-2013 et sera activée à la suite de la révision à mi-parcours du PIN 1.

Le montant global indicatif pour les PIN 1 et 2 sera réparti entre les différents domaines suivants, comme suit:

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------|-------|
| a) la cohésion sociale et l'aide à d'autres dialogues sur les politiques | 40 %; |
| b) l'économie durable et la compétitivité | 35 %; |
| c) l'enseignement et la culture | 25 %. |

6.2 Objectifs spécifiques, bénéficiaires et résultats escomptés par domaine

6.2.1 Domaine prioritaire: la cohésion sociale et l'aide aux dialogues sur les politiques connexes

L'objectif principal est d'aider le Mexique à améliorer la cohésion sociale du pays.

Interaction dynamique avec les dialogues sur les politiques: les activités de coopération seront coordonnées avec les dialogues spécifiques, ce qui pourrait permettre d'adapter progressivement les stratégies sectorielles à l'évolution de la situation sur le terrain, que ce soit au niveau opérationnel ou législatif.

Domaines d'intervention: les programmes et les activités pourraient intervenir à trois niveaux différents. Certains, plus étroitement liés aux dialogues sur les politiques, viseront à aider le Mexique à concevoir des *mesures législatives* destinées à améliorer la cohésion sociale du pays. D'autres viseront à apporter des changements aux *niveaux administratif et opérationnel* en soutenant les structures administratives plus directement concernées par la cohésion sociale. Un troisième type de programme aura pour but de contribuer aux changements sur le terrain et revêtira la forme de *projets expérimentaux* dans des domaines spécifiques d'intervention. Dans certains cas, il sera également possible de concevoir des activités ou des programmes destinés à plusieurs niveaux d'intervention.

Plusieurs programmes prévoient des formations, des séminaires, des échanges d'experts, des contacts entre les administrations du Mexique et des États membres de l'Union européenne ainsi que des contacts et des échanges entre les législateurs et les administrateurs, etc.

L'expérience acquise par l'Union européenne en matière de cohésion sociale et d'emploi sera prise en considération: elle repose sur l'interaction cohérente de la législation, des procédures d'inspiration politique, des instruments financiers, à savoir le Fonds de cohésion et les Fonds structurels, et sur des partenariats entre les autorités, les partenaires sociaux et la société civile. Il pourrait être envisagé d'adapter ces politiques et ces méthodes, dans la mesure du possible, aux spécificités de la situation du Mexique, en commun accord avec ce dernier.

Les politiques et les programmes pourraient viser plus particulièrement au renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux fédéral, des États et local, notamment dans les domaines sociaux (en tenant compte des liens entre la dégradation de l'environnement et les besoins sociaux). Ils pourraient également promouvoir le développement régional durable et l'aménagement du territoire (y compris un urbanisme rationnel). L'expérience de l'Europe dans la promotion de l'emploi, la réforme du marché du travail, les normes du travail, la lutte contre la

fraude fiscale, les initiatives de développement local et la gestion durable des ressources naturelles pourrait également être mise à profit.

Les fonds communautaires doivent être concentrés sur les domaines auxquels l'Union européenne est susceptible d'apporter une grande valeur ajoutée, afin d'accroître les synergies et de maximiser les retombées des fonds débloqués. Les dialogues concernés pourraient, en principe, servir à identifier les domaines et sous-domaines de coopération les plus opportuns.

Les bénéficiaires sont la société mexicaine au sens large et surtout, à moyen terme, ses franges les plus défavorisées.

En définissant les programmes, il convient d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables (les femmes, les personnes aux besoins spécifiques, les populations indigènes, les personnes âgées, la population rurale, etc.) et d'en faire tant les bénéficiaires directs de l'assistance que les groupes cibles potentiels des programmes visant à soutenir les mesures législatives, administratives et opérationnelles.

Les principales mesures politiques que le gouvernement doit prendre pour contribuer à la présente stratégie sont:

- l'adoption de mesures législatives visant à favoriser la cohésion sociale;
- la mise en œuvre effective du plan national de développement;
- l'adoption d'une réforme budgétaire et l'affectation d'un volume suffisant de fonds publics aux activités et aux institutions liées à la cohésion sociale;
- la création d'infrastructures et de services publics de qualité dans les régions défavorisées.

Une fois prises, ces mesures pourront être considérées comme un résultat intermédiaire.

Le principal résultat escompté est l'amélioration de la cohésion sociale du pays.

Les indicateurs à prendre en considération sont ceux liés à la cohésion sociale, à l'inclusion sociale, à la réduction de la pauvreté et à l'insertion des populations indigènes dans les infrastructures publiques. Il s'agit par exemple de l'accès aux soins de santé et à l'enseignement, au logement, à l'eau et à l'énergie, de la qualité de l'air en milieu urbain, des stations d'épuration d'eau (voir l'annexe 12).

Bien que le principal partenaire de l'assistance communautaire soit le ministère mexicain des relations extérieures, il est prévu que les activités dans ce domaine soient menées en coopération directe avec d'autres ministères et agences.

La participation d'organismes non gouvernementaux à la planification et à la mise en œuvre de la coopération communautaire dans ce domaine prioritaire sera envisagée.

Enveloppe communautaire: 40 % du total de la somme dont disposera le Mexique pour 2007-2013 (PIN 1 et PIN 2).

Fonds mexicains: le Mexique financera 50 % de toutes les activités qui seront menées dans le domaine.

6.2.2 Domaine prioritaire: l'économie durable et la compétitivité

Les principaux objectifs sont, d'une part, de faciliter la mise en œuvre de l'accord de libre-échange prévu par l'accord global et, d'autre part, de favoriser les échanges et les investissements et de promouvoir les liens entre les acteurs économiques européens et mexicains, tout en tenant compte de leur impact sur l'environnement et sur la dimension sociale.

À cet égard, les domaines d'intervention de la CE sont, par conséquent, répartis comme suit:

a) L'aide à la mise en œuvre de l'ALE

L'aide pourrait être acheminée via un fonds spécifique permettant de financer les activités dans les domaines liés à l'ALE. Le fonds sera conçu de manière à permettre notamment la mobilisation de moyens spécifiques pour lutter, grâce à des activités ciblées, contre les obstacles éventuels à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'ALE.

Il est nécessaire de veiller à:

- maintenir la coopération en cours dans le domaine des normes et des réglementations techniques;
- fournir une assistance dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires;
- fournir une assistance concernant les règles et les normes environnementales;
- garantir la coopération technique entre les autorités douanières la mise en œuvre de mesures douanières et de facilitation du commerce et l'acceptation des normes internationales telles que le cadre des normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial adopté par l'OMD;
- fournir une assistance dans le domaine des droits de propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne l'application de la législation relative aux ADPIC.

D'autres activités peuvent être envisagées pour garantir la continuité des efforts déployés dans les domaines précités et d'autres domaines liés à l'ALE, par exemple des activités visant à améliorer le climat d'investissement, la sécurité juridique et le cadre réglementaire. Des activités pourraient être menées dans le cadre de l'assistance commerciale, actuellement mise au point en conformité avec le programme du cycle de Doha. Il faut continuer à tenir compte des thèmes commerciaux dans les politiques de développement et favoriser l'interaction entre le commerce et l'environnement (notamment promouvoir la production durable et les modèles de consommation et encourager les échanges de technologies environnementales et de biens respectueux de l'environnement). Les bailleurs de fonds continueront de collaborer étroitement dans tous les domaines de la coopération liés au commerce.

b) L'assistance aux PME

Dans ce domaine, la coopération doit avoir pour objectif d'améliorer la présence des PME mexicaines sur le marché communautaire. Les nouvelles activités doivent être fondées sur la coopération UE-Mexique actuelle et passée.

Les activités doivent comporter une assistance technique et un transfert de technologie afin d'accroître la compétitivité et l'efficacité des PME et de leur permettre notamment de mieux se

conformer à la législation environnementale et d'être mieux au fait des normes environnementales applicables sur le marché communautaire. Les activités doivent également renforcer la coopération entre les entreprises de manière à intensifier les échanges et les investissements entre les deux parties et à forger des alliances stratégiques. Elles doivent être axées sur les secteurs susceptibles d'attirer des investissements européens, tels que l'énergie, l'environnement, les technologies propres, la technologie de pointe, etc. Les programmes doivent tenir compte de l'expérience acquise et compléter les instruments de coopération économique existants, tels qu'AL-Invest.

Sur les plans financier et contractuel, il convient de mettre en place les mécanismes appropriés pour éviter les difficultés rencontrées dans la gestion des projets analogues menés par le passé dans ce domaine.

c) Autres considérations

Plus globalement, la coopération économique doit toujours porter davantage sur l'amélioration des conditions générales des entreprises privées que sur des secteurs industriels spécifiques. Une meilleure coordination avec les États membres de l'Union européenne permettrait grandement de renforcer la coopération communautaire dans ce domaine.

Les débouchés offerts par l'accord sectoriel sur les sciences et les technologies doivent être pris en considération dans le cadre de la coopération économique et en matière de compétitivité. Dans le domaine de la recherche scientifique et des technologies appliquées, il convient de sonder les synergies possibles entre l'Union européenne et le Mexique.

Les principaux bénéficiaires font partie des secteurs productifs de la société mexicaine qui sont plus exposés à la concurrence internationale. Les PME feront l'objet d'une attention particulière.

Les résultats escomptés à moyen terme sont l'amélioration de la compétitivité de l'économie mexicaine et l'approfondissement et l'élargissement des liens économiques entre l'Europe et le Mexique.

Les indicateurs seront le volume des échanges bilatéraux et des investissements des parties et la réduction des obstacles au commerce. Les indicateurs de compétitivité seront également pris en considération (voir l'annexe 12).

Bien que le principal partenaire de l'assistance de la CE soit le ministère des relations extérieures, il est prévu que les programmes dans ce domaine soient mis en œuvre en coopération directe avec le ministère de l'économie.

Enveloppe communautaire: 35 % du total du montant dont disposera le Mexique au cours des sept ans.

Fonds mexicains: le gouvernement mexicain s'est engagé à financer 50 % de tous les programmes consacrés à l'économie durable et à la compétitivité.

Pour encourager les synergies et rationaliser la mise en œuvre, toutes les activités dans ce domaine pourraient être intégrées dans un seul programme constitué de volets spécifiques.

6.2.3 Domaine prioritaire: l'enseignement et la culture

L'objectif principal est de contribuer aux efforts déployés par le Mexique pour diffuser, promouvoir et améliorer l'enseignement supérieur et la culture, de favoriser les liens entre ce pays et l'Europe dans ces domaines et d'améliorer leur visibilité.

L'enseignement est défini comme l'épine dorsale du plan national de développement du gouvernement et il est indispensable à l'avenir du Mexique. L'accès des citoyens défavorisés, en particulier des populations indigènes, à l'enseignement supérieur est une question qui n'a toujours pas été résolue. La pauvreté, qui devient de plus en plus marquée dans certaines régions, est liée à une répartition très inéquitable des services éducatifs. En général, le niveau éducatif varie d'une région à l'autre: il est le plus élevé dans le nord et le nord-est et présente un retard dans le centre-ouest et le sud-sud-est.

Les domaines d'intervention: l'Union européenne dispose d'une grande expérience dans le domaine éducatif, dont elle peut faire profiter le Mexique. La coopération communautaire pourrait être axée sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur du pays; dans ce secteur, la demande dépasse l'offre des universités alors que le financement n'a fait que diminuer ces dernières années.

D'autre part, le Mexique est intéressé par un échange d'expérience avec l'Union, dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, à l'instar de ce qui se fait actuellement entre les États membres.

Les activités dans le domaine de l'enseignement sont compatibles avec les priorités de coopération des États membres au Mexique et les complètent; la France, l'Espagne, l'Allemagne et les Pays-Bas, en particulier, disposent d'importants programmes d'échange et de formation avec ce pays.

La complémentarité de ces activités avec les programmes régionaux Alban et ALFA, dont le Mexique bénéficie largement, est tout aussi importante.

Au même titre que l'éducation, la coopération culturelle doit également être considérée comme une priorité. En effet, le Mexique jouit d'une énorme richesse culturelle qui s'exprime dans les arts et les métiers, depuis la période précoloniale jusqu'à aujourd'hui.

La culture est l'un des domaines dans lesquels le Mexique et l'Europe se considèrent comme égaux. Aussi, il ne faut pas sous-estimer le potentiel stratégique de coopération dans ce domaine. La programmation 2002-2006 ne prévoyait aucun projet culturel, bien que les États membres soient en général très actifs dans ce domaine. Il est à présent recommandé de tirer parti des affinités culturelles pour intensifier le dialogue et améliorer la compréhension entre les sociétés, ainsi que de promouvoir la diversité culturelle et linguistique et de développer les industries culturelles, ce qui est dans l'intérêt mutuel des parties. C'est là une démarche très pertinente dès lors que l'Europe et le Mexique jouissent d'une forte identité culturelle, qu'ils souhaitent préserver, et disposent d'une industrie culturelle pour y parvenir. La coopération dans le domaine ne doit pas être limitée aux activités artistiques promotionnelles habituelles. Au vu de l'engagement commun en faveur de la diversité, consacré notamment dans la Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, adoptée en 2005, la coopération culturelle pourrait également encourager le développement des industries culturelles (telles que le cinéma, l'audiovisuel, les médias, la musique, la l'édition, etc.), qui jouent un rôle considérable dans le développement économique, en termes d'emplois et de croissance, et dans la protection et la défense de la diversité culturelle. L'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques pourrait être favorisé. Ce type

d'activités permettra aux acteurs mexicains de ces domaines de nouer plus aisément des contacts avec les spécialistes et les professionnels européens et de se familiariser avec les méthodes, les procédures et les normes européennes. En outre, l'on pourrait également intensifier le dialogue en matière de politique et de législation culturelles et dans le cadre de projets de défense des cultures populaires.

Ces propositions s'inscrivent dans la logique des priorités de l'Union européenne et du Mexique inscrites à l'article 31 de l'accord global. Elles pourraient également contribuer à ce que les deux parties parlent d'une seule voix au niveau multilatéral, notamment dans le cadre du débat qui a lieu actuellement au sein de l'Unesco sur la propriété intellectuelle, la diversité culturelle et d'autres enjeux.

La coopération culturelle est indispensable au renforcement des liens entre l'Union européenne et le Mexique au sens large et va au-delà de l'assistance technique afin d'offrir une perspective différente. Elle nécessite de solidifier les bases du lien culturel bilatéral entre l'Europe et le Mexique, de manière à ce que les deux parties se rapprochent dans un contexte plus humain de communication et de compréhension mutuelle.

En accord avec l'approche proposée dans la présente stratégie, deux programmes pourraient être financés:

Coopération universitaire et bourses d'études

Cette activité a pour objectif de faciliter l'accès des étudiants de troisième cycle et des universitaires mexicains à l'espace européen de l'enseignement supérieur afin d'accroître leurs capacités d'insertion professionnelle et leurs perspectives d'emploi dans leur pays.

De la sorte, elle contribuera à renforcer les liens politiques, économiques et culturels entre l'Union européenne et le Mexique.

Le programme permettra de financer des bourses d'études destinées à des étudiants universitaires mexicains et peut comporter des mesures de renforcement des capacités à l'intention des universités, ainsi que des échanges d'enseignants tout en cherchant une coordination étroite avec le secteur d'enseignement supérieur commun ALCUE. Un programme spécifique d'octroi de bourses d'études universitaires sera créé pour encourager les liens entre l'Union et le Mexique dans l'enseignement supérieur et accroître de la sorte le nombre d'étudiants mexicains qui obtiennent des diplômes universitaires en Europe. Le programme doit bénéficier de la meilleure visibilité qui soit, notamment d'un nom qui incarne l'excellence européenne.

Fonds spécial pour la culture, la diffusion des informations et la visibilité

Il convient de créer un «fonds spécial pour la culture, la diffusion des informations et la visibilité», qui serait géré par la délégation de la CE, en coopération avec les autorités mexicaines. Les activités seraient cofinancées et consisteraient, dans le domaine culturel, à soutenir des projets particuliers visant les industries culturelles, des événements culturels donnés (concerts, expositions, etc.), des forums entre l'Europe et le Mexique, des campagnes médiatiques, des campagnes d'information, des débats, des séminaires, etc. Le fonds financerait des activités visant à promouvoir les valeurs européennes et à favoriser une meilleure connaissance et une meilleure compréhension mutuelles entre les Mexicains et les Européens, ainsi qu'à promouvoir la diversité

culturelle. Ces activités devraient apporter ces éléments essentiels de culture et de diversité que nécessite le renforcement des liens entre l'Europe et le Mexique.

Le fonds pourrait fonctionner sur la base de programmes de travail annuels. Il importe toutefois que les modalités de mise en œuvre offrent une liberté de manœuvre suffisante pour permettre l'adaptabilité à l'évolution des circonstances et des besoins.

Les principales mesures politiques que le gouvernement doit prendre en faveur de la stratégie dans ce domaine sont de garantir un budget suffisant pour l'enseignement et la culture et de renforcer la législation sur la préservation et la sauvegarde du patrimoine culturel, si nécessaire.

Les principaux bénéficiaires sont la nouvelle génération de Mexicains, pour lesquels l'accès à l'enseignement et à la culture de l'Europe augmentera les perspectives professionnelles et culturelles, de même que les industries culturelles mexicaines.

Les principaux résultats escomptés seront le renforcement de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur européens et mexicains, l'intensification des flux de connaissances et d'étudiants entre l'UE et le Mexique, ainsi que des échanges et de la coopération dans le domaine culturel, et une meilleure compréhension mutuelle entre l'Europe et le Mexique.

Les indicateurs de suivi de ces activités à prendre en considération pourraient être par exemple le niveau d'accès à l'enseignement supérieur, le taux d'inscriptions, l'amélioration des perspectives d'emploi, l'accroissement des échanges culturels, les bourses d'études, le développement du tourisme culturel résultant des activités de préservation et de sauvegarde du patrimoine, etc.

Enveloppe communautaire: 25 % du total pour la période de programmation 2007-2013.

Fonds mexicains: le Mexique s'engage à financer 50 % des projets et des programmes dans ce domaine prioritaire.

Autres: l'article 30 de l'accord global prévoit la possibilité de conclure un accord sectoriel sur l'enseignement. En renforçant les liens et les possibilités de coopération entre l'Union européenne et le Mexique, la présente stratégie pourrait ouvrir la voie à la signature d'un accord de ce type, dont les effets positifs escomptés resteraient perceptibles longtemps après la fin du présent cycle de programmation.

6.3 Consultation

La présente stratégie a été élaborée sur la base d'une étude de préprogrammation menée entre 2004 et 2005 et se fonde également sur les enseignements tirés de la coopération antérieure et en cours. Des consultations intenses ont été menées avec les autorités mexicaines en 2004 et 2005. La société civile, elle, est consultée depuis la présentation de la «note de présentation succincte» au cours du deuxième dialogue de la société civile qui s'est tenu au début de mars 2005 à Mexico. Les autorités européennes et mexicaines ont lancé en parallèle une consultation en ligne.

6.4 Enveloppes financières et programme de travail

Une enveloppe indicative de 55 millions d'euros a été débloquée au profit du Mexique pour la période 2007-2013. Le gouvernement mexicain apportera le même montant étant donné qu'il finance les activités à hauteur de 50 %.

Dans le cadre de cette stratégie et compte tenu des priorités communes de l'Union européenne et du Mexique en matière de coopération, le programme de travail et les enveloppes correspondantes, en pourcentage du total, sont présentés ci-dessous:

Domaine prioritaire	2007	2008	2009	2010	2011-2013	
1. Cohésion sociale (et aide à d'autres dialogues sur les politiques sectorielles)	5 %		15 %		20 %	40 %
2. Économie durable et compétitivité		5 %		15 %	15 %	35 %
3. Enseignement et culture						25 %
Fonds spécial	2 %	2 %	2 %	2 %		
Bourses d'études et coopération universitaire	8 %				9 %	
TOTAL	15 %	7 %	17 %	17 %	44 %	100 %

Il convient de souligner que l'enveloppe définitive attribuée au PIN 2 et sa ventilation annuelle seront déterminées définitivement en fonction de l'évaluation commune des résultats des activités financées dans le cadre du PIN 1. Par conséquent, les enveloppes sectorielles présentées dans le tableau ci-dessus sont purement indicatives et sujettes à révision.

Les projets et les montants qui y seront alloués seront déterminés par la Commission européenne, en étroite concertation avec les autorités mexicaines; le programme de travail prévu sera fonction de la disponibilité des fonds respectifs dans le budget communautaire général.

Le Mexique financera le même montant que l'Union européenne.

6.5 Questions transversales

Les questions de genre – il convient d'accorder une attention particulière à ces questions, qui sont particulièrement préoccupantes au Mexique du fait de la forte pauvreté qui y règne. En outre, ces dernières années, la participation des femmes au marché du travail mexicain a plus que doublé; cette évolution représente un défi pour les pouvoirs publics, qui doivent veiller à garantir l'égalité des chances, que ce soit dans l'accès à l'enseignement, à l'emploi, ou au niveau des salaires et des services. Sur le plan social, cette hausse de la participation des femmes est aussi un problème étant donné qu'elle remet en question celle des hommes dans certains domaines, ce qui peut se retourner contre les femmes (hausse de la violence domestique), une réalité encore plus manifeste en milieu rural. La coopération au titre des lignes thématiques doit s'attarder en particulier sur les questions de genre et notamment sur la violence à l'égard des femmes.

L'environnement – bien que l'environnement ne soit pas l'une des trois priorités de la stratégie 2007-2013, il reste considéré comme un enjeu qui nécessite une attention particulière. Étant donné que d'autres bailleurs de fonds, notamment des États membres de l'Union européenne, sont actifs dans ce domaine, la coopération communautaire reposera essentiellement sur des lignes thématiques. On s'attachera en particulier à promouvoir les nouvelles technologies et une énergie plus propre.

L'exploitation des ressources naturelles du pays (forêts, sol, eau, etc.) joue un grand rôle dans le développement du Mexique. Quoiqu'il en soit, même si, ces dernières années, les autorités mexicaines appliquent une politique active et divers programmes pour relever les défis environnementaux, il reste fort à faire.

Les problèmes liés à l'eau et au changement climatique sont importants, comme en attestent la ratification par le Mexique du protocole de Kyoto (septembre 2000) et le quatrième forum mondial sur l'eau, organisé au Mexique en mars 2006. Il convient de souligner que le Mexique est le pays chef de file du partenariat de l'Amérique latine dans le cadre de l'initiative européenne sur l'eau.

Le renforcement de la collaboration entre l'Union européenne et le Mexique dans ce domaine est profitable aux deux parties et améliorera la visibilité des efforts communs. À cette fin, l'environnement sera pleinement pris en considération dans le dialogue politique en cours entre l'Europe et le Mexique. Quant au dialogue et à la coopération entre la société civile et les organisations écologistes, il sera également encouragé.

Dans ce contexte, les programmes régionaux de coopération doivent également tenir compte de l'environnement, et en particulier du changement climatique et des problèmes de l'eau et des forêts.

Pour s'assurer que les interventions communautaires tiennent compte de la viabilité environnementale, l'impact de chaque projet sur l'environnement fera l'objet d'une évaluation, dont les résultats seront pris en considération.

Le VIH/sida, et la santé sexuelle et génésique en particulier, sont des préoccupations importantes au Mexique. La stratégie de réponse de la CE comporte une évaluation des risques et des perspectives dans les domaines prioritaires proposés pour combattre le VIH/sida et d'autres maladies.

6.6 Intégration d'autres instruments

Les activités financées au titre des lignes thématiques et d'autres instruments régionaux doivent être cohérentes avec la présente stratégie (voir les annexes 9 et 10). Des mécanismes de coordination seront mis en place pour garantir l'utilisation cohérente des instruments. À cet égard, la délégation de la CE au Mexique, en étroite coopération avec les autorités mexicaines, est susceptible de jouer un rôle crucial. Elle organise déjà des réunions ordinaires et ponctuelles avec les ambassades des États membres et d'autres bailleurs de fonds au Mexique et/ou y participe pour échanger les enseignements tirés et garantir la cohérence des politiques communautaires avec les autres activités et programmes de coopération menés dans le pays. Les homologues mexicains concernés doivent également se montrer actifs à cet égard.

Les activités prévues dans la présente stratégie doivent intégrer certains sujets, dont le cycle de programmation doit tenir compte, de l'identification à l'évaluation: l'égalité entre les hommes et

les femmes, le respect de la diversité culturelle et des valeurs traditionnelles, la décentralisation et la participation de la société civile, la lutte contre la corruption et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Parmi les domaines couverts actuellement par les lignes thématiques et les programmes régionaux, les plus pertinents au Mexique sont les droits de l'homme, l'environnement, la coopération inter-entreprises (AL-Invest), la coopération dans l'enseignement supérieur (ALBAN, ALFA, @LIS, Erasmus Mundus) et la recherche et le développement. Lors de l'identification et de la mise en œuvre des programmes, on veillera en particulier à garantir les synergies dans ces domaines.

Dans le domaine des *droits de l'homme*, les activités de coopération doivent continuer d'aider le Mexique à mettre en œuvre son programme national des droits de l'homme et à répondre aux recommandations des Nations unies et d'autres organisations internationales. L'objectif premier est de veiller à ce que la politique progressiste du gouvernement mexicain dans le domaine transparaît dans la vie de tous les jours des citoyens ordinaires, en accordant une attention particulière notamment à la violence à l'égard des femmes et à la torture.

En matière d'*environnement*, comme indiqué plus haut, la coopération doit être axée sur le changement climatique et sur les problèmes de l'eau et des forêts. L'Union européenne et le Mexique doivent maintenir et intensifier leur coopération fructueuse sur les enjeux environnementaux planétaires au sein des forums multilatéraux.

Concernant la *coopération inter-entreprises* (AL-Invest), il faut intensifier les résultats acquis en vue des débouchés éventuels qui s'offriraient si les négociations des clauses de révision aboutissaient dans un avenir proche.

Dans le domaine de *l'enseignement supérieur* (ALBAN, ALFA, Erasmus Mundus), il convient d'articuler étroitement la coopération menée via les programmes régionaux avec les activités prévues dans le cadre de la présente stratégie et d'exploiter au mieux les synergies afin d'en garantir les retombées à long terme, tant au niveau du contenu que de la visibilité.

En matière de *recherche et de développement*, la coopération doit contribuer à favoriser et à exploiter les débouchés offerts par la ratification de l'accord sectoriel sur les sciences et la technologie conclu entre l'Union européenne et le Mexique.

Dans le domaine de la *société de l'information* (@LIS), la coopération doit compléter autant que possible le dialogue régional et les autres activités prévues par le programme @LIS.